

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 17 décembre 2018 à 21h05 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte. Une dizaine de personnes assiste à la séance.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du règlement numéro 240-18 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2019;
3. Identification des terrains vagues desservis;
4. Remboursement du programme AIRRL;
5. Affectation d'un solde disponible au budget 2019;
6. Camion-pompe eau et mousse : détermination du mode de financement;
7. Mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) : mandats d'honoraires professionnels;
8. Subvention au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc.;
9. Adoption du budget révisé pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation d'Adstock daté du 5 décembre 2018;
10. Analyses laboratoires des eaux usées par la firme Groupe Environex : modification du contrat et autorisation de signature;
11. Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1: dépôt d'une demande et autorisation d'une signature;
12. Projet d'installation de poteaux pour l'usage d'une ligne électrique : autorisation d'utiliser l'emprise du chemin et consentement à une servitude de passage;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

18-12-453

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-454

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240-18 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Rhéaume et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 décembre 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 240-18;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 240-18 relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'année 2019.

Adopté à la majorité des conseillers, Nelson Turgeon exprimant son désaccord.

18-12-455

IDENTIFICATION DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS

ATTENDU que le conseil souhaite stimuler le développement des terrains vacants à l'intérieur de ses périmètres urbains;

ATTENDU l'article 57.1.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) qui prévoit que la municipalité peut demander à l'organisme municipal responsable de l'évaluation, soit la MRC des Appalaches, d'identifier au rôle d'évaluation chaque unité d'évaluation qui appartient à la catégorie des terrains vagues desservis par les services d'égout et/ou d'aqueduc (article 244.36 LFM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de demander à la MRC des Appalaches de procéder à l'inscription au rôle d'évaluation en vigueur de chaque unité d'évaluation qui appartient à la catégorie des terrains vagues desservis par les services d'égout et/ou d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-456 **REMBOURSEMENT DU PROGRAMME AIRRL**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de réserver un montant de 80 873 \$ par année jusqu'au financement du règlement d'emprunt numéro 175-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-457 **AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE AU BUDGET 2019**

ATTENDU qu'un solde excédentaire à la hauteur de 55 619.77 \$ provenant d'un règlement d'emprunt fermé est disponible aux états financiers;

ATTENDU que le conseil désire affecter cette somme à son budget d'opération 2019;

ATTENDU que les remises en capital sur la dette à long terme de l'année 2019 ont été diminuées du susdit montant disponible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'affecter aux revenus d'opération la somme de 55 619.77 \$ étant un solde disponible provenant d'un règlement d'emprunt fermé inscrit aux états financiers au poste de bilan numéro 59 15400 000.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-458 **CAMION-POMPE EAU ET MOUSSE : DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT**

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'achat d'un camion-pompe eau et mousse en vertu de la résolution portant le numéro 18-11-410;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer le mode de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de financer l'achat d'un camion-pompe eau et mousse au poste d'activités d'investissement numéro 03 31099 000.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-459 **MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) : MANDATS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU la mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU que, pour toucher l'aide financière octroyée, la Municipalité doit présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une déclaration finale attestée par un auditeur externe;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des audits des déclarations finales pour les volets 1 et 2 du programme FEPTEU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation des audits des volets 1 et 2 du projet de mise à niveau du réseau du lac Jolicoeur dans le cadre du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-460

SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.

ATTENDU la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. (CPI) c'est-à-dire de développer l'industrie et de consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

ATTENDU que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., une subvention au montant de 25 000 \$ pour leurs activités de fonctionnement. Cette dépense est prévue au budget d'opération 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-461

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK DATÉ DU 5 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation d'Adstock daté du 5 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-462

ANALYSES LABORATOIRES DES EAUX USÉES PAR LA FIRME GROUPE ENVIRONEX : MODIFICATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les exigences du MELCC en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU les recommandations de la technicienne en bâtiment et eaux usées;

ATTENDU la modification proposée au contrat de la firme Groupe Environex datée du 12 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu que la Municipalité d'Adstock accepte la proposition numéro A-23099 de la firme Groupe Environex pour la modification du contrat de service au montant additionnel de 194 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-463

VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 : DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET AUTORISATION D'UNE SIGNATURE

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en décembre 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;
- que la Municipalité d'Adstock autorise monsieur Jérôme Grondin à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le formulaire de demande d'aide financière attestant que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-464

PROJET D'INSTALLATION DE POTEAUX POUR L'USAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE : AUTORISATION D'UTILISER L'EMPRISE DU CHEMIN ET CONSENTEMENT À UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur Ghislain Bolduc, propriétaire et exploitant d'une érablière sur le lot 5 449 626, cadastre du Québec, s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public et d'y d'installer, du côté sud-ouest du rang aux Lac-aux-Grelots, des poteaux sur une longueur approximative de 700 mètres devant servir à alimenter son érablière en électricité. Ce sucrier demande également de lui consentir une servitude de passage sur une bande de terrain à l'intérieur de l'emprise pour l'entretien de la ligne électrique.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, suite au dépôt et à l'acceptation du plan préparé par un arpenteur-géomètre, ce qui suit :

- d'autoriser monsieur Ghislain Bolduc, propriétaire du lot 5 449 626, cadastre du Québec, à occuper le domaine public dans le respect du règlement numéro 95-08;
- d'autoriser l'installation et l'entretien, par une servitude de passage d'une largeur de 1,5 mètre, de poteaux devant servir à alimenter son érablière en électricité à partir du lot 5 449 684 jusqu'au lot 5 449 626, soit approximativement sur une longueur de 700 mètres, à l'extrémité sud-ouest du rang du Lac-aux-Grelots;
- si des dommages étaient causés à la propriété municipale lors des opérations d'installation ou d'entretien, monsieur Bolduc en sera le seul responsable et les frais entièrement à sa charge. Par ailleurs, la Municipalité réclamera à monsieur Bolduc tous les frais engagés pour palier à ses responsabilités le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

18-12-465

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 21h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim,

Pascal Binet

JG

Jérôme Grondin